

La facture énergétique augmente de 5 % en 2023 après avoir doublé entre 2019 et 2022

Insee Première • n° 2038 • Février 2025



En 2023, la facture énergétique (hors matières premières) dans l'industrie s'établit à 22,7 milliards d'euros. Elle décélère nettement : elle augmente de 5 % en euros courants en un an, contre +52 % en 2022 et +40 % en 2021. L'électricité est la seule énergie dont le prix moyen augmente (+31 %).

La facture énergétique augmente fortement en 2023 pour les plus petits consommateurs d'énergie, tandis qu'elle baisse pour les plus gros. Ces derniers ont certes payé leur électricité un peu plus cher en 2023, mais ils ont bénéficié de la forte baisse du prix de marché du gaz. Les petits consommateurs ont dû faire face à un prix plus élevé à la fois de l'électricité et du gaz.

La facture énergétique augmente pour les établissements les plus dépendants à l'électricité ; les établissements des secteurs de l'industrie agroalimentaire (+37 %) et de la fabrication d'équipements électriques et électroniques (+62 %) sont les plus touchés.

La consommation brute d'énergie dans l'industrie continue de diminuer (-5 %, après -6 % en 2022) et s'établit à 23,7 millions de tonnes d'équivalent pétrole.

En 2023, la facture énergétique (hors matières premières) s'élève à 22,7 milliards d'euros dans l'industrie, en augmentation de 5 % en euros courants par rapport à 2022, mais en net ralentissement après les très fortes hausses des deux années précédentes : +52 % en 2022 et +40 % en 2021 ► **figure 1**. Entre 2019 et 2023, la facture énergétique a presque doublé (+94 %). Une **tonne d'équivalent pétrole (tep)** coûte en moyenne 954 euros, contre 419 euros en 2019.

La pandémie de Covid-19 a entraîné en 2020 une baisse massive de l'activité industrielle et donc de la demande énergétique. La facture énergétique de l'industrie a atteint son plus bas niveau en euros courants depuis la mise en place du suivi de cet indicateur en 2005.

En 2021, la forte reprise de la demande mondiale d'énergie couplée à une offre qui reste limitée a provoqué une forte hausse du prix de l'énergie. Le prix du gaz a explosé (+66 %) tout comme le prix des **produits pétroliers** (+50 %) ► **figure 2**. Le prix de l'électricité, qui dépend en partie du prix du gaz, a augmenté mais dans des proportions plus faibles (+21 %).

En 2022, avec la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie s'est poursuivie. Le prix du gaz a ainsi doublé (+104 %), celui du charbon a augmenté de 77 % et celui de l'électricité de 43 %.

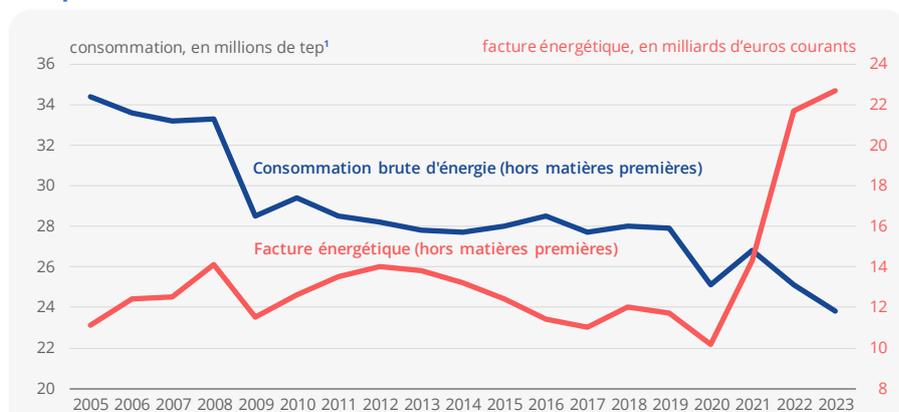
L'électricité est la seule énergie dont le prix moyen acquitté par les entreprises augmente en 2023

En 2023, l'électricité, qui représente 35 % de l'énergie totale consommée dans l'industrie, est la seule énergie dont le prix acquitté par les industriels poursuit sa hausse (+31 %). Les prix payés par

les industriels pour les autres énergies diminuent, notamment ceux du gaz (-12 %) et des produits pétroliers (-18 %).

L'ampleur de la hausse de prix de l'électricité est cependant très différente selon les établissements. Elle dépend principalement du type de contrat d'énergie souscrit, de sa durée et de sa

► 1. Consommation d'énergie et facture énergétique (hors matières premières) des établissements de l'industrie entre 2005 et 2023



1 Tep : tonne d'équivalent pétrole.

Notes : La facture et la consommation énergétiques comprennent l'électricité, la vapeur, le gaz, les combustibles minéraux solides et les produits pétroliers, ainsi que le bois depuis 2012 et l'hydrogène depuis 2019. Les consommations brutes ne prennent pas en compte la quantité de vapeur autoproduite.

Lecture : En 2023, la consommation brute d'énergie hors matières premières des établissements de l'industrie est de 23,7 millions de tep.

Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.

Sources : Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2023.

date d'échéance. Les contrats peuvent prévoir des prix fixes au mégawattheure (MWh), une modulation saisonnière ou des clauses d'indexation sur le marché de l'année précédente.

Les établissements qui ont renouvelé leur contrat à prix fixe début 2023 n'ont pas pu bénéficier de la baisse des prix de marché intervenue en cours d'année : ils subissent une forte hausse, de 77 % par rapport à 2022. En effet, le prix fixé pour ces nouveaux contrats pour une période à venir est en partie déterminé par le prix de marché en vigueur au début de cette période. Or le prix de marché était encore très élevé en fin d'année 2022. Les établissements avec un contrat au tarif réglementé ou indexé dessus payent également leur électricité plus cher qu'en 2022, mais dans une mesure moindre, respectivement +8 % et +24 %.

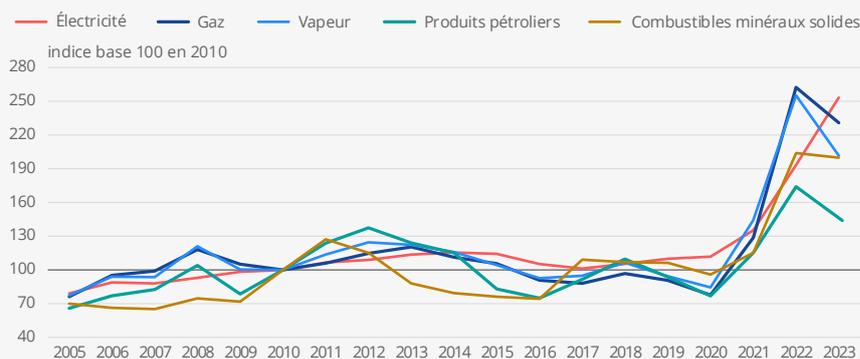
Les établissements les moins consommateurs (moins de 2 000 MWh) ont plus fréquemment un contrat à prix fixe sur une durée contractuelle (53 % d'entre eux, contre 23 % pour les établissements les plus consommateurs, c'est-à-dire qui consomment plus de 20 000 MWh) ou un contrat au tarif réglementé ► **figure 3**. Ils sont donc beaucoup plus touchés par la hausse de prix de l'électricité (+75 % en 2023, ► **figure 4**). En 2022, ces établissements avaient au contraire été relativement épargnés par la hausse de prix (+20 %). En effet, les prix des contrats à prix fixe conclus début 2022 avaient été déterminés en fin d'année 2021, avant le début de la guerre en Ukraine et avant la période de difficultés rencontrées par les filières nucléaires et hydrauliques en France, qui ont provoqué une forte hausse des prix de marché en 2022.

Les prix de marché de l'électricité étant en baisse en 2023, les établissements ayant un contrat indexé sur le prix de marché payent le MWh d'électricité 4 % moins cher qu'en 2022. Les établissements les plus énergivores détiennent plus souvent ce type de contrats (37 %, contre 9 % pour les établissements les moins consommateurs). Le prix qu'ils acquittent augmente donc moins (+2 %) que pour l'ensemble des entreprises de l'industrie, dans la mesure où ils sont plus à même de profiter de la baisse des prix de marché en 2023.

Le prix du gaz acquitté par les industriels ne diminue que pour les gros consommateurs

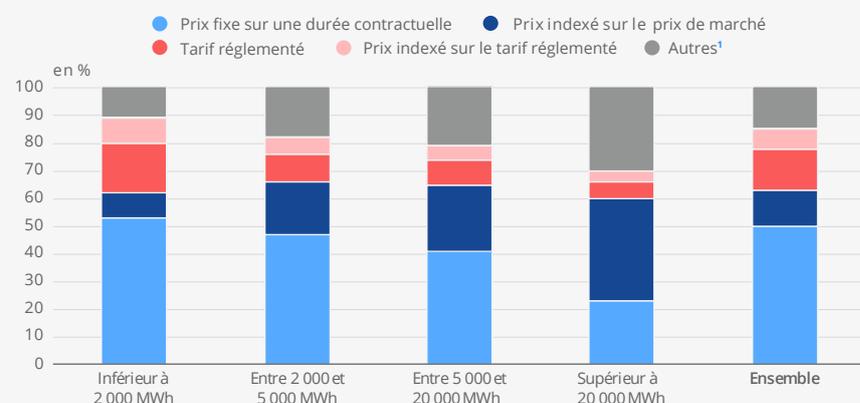
Le gaz représente 34 % de la consommation d'énergie totale de l'industrie. Contrairement à celui de l'électricité, le prix du gaz diminue en

► 2. Évolution des prix unitaires des énergies entre 2005 et 2023



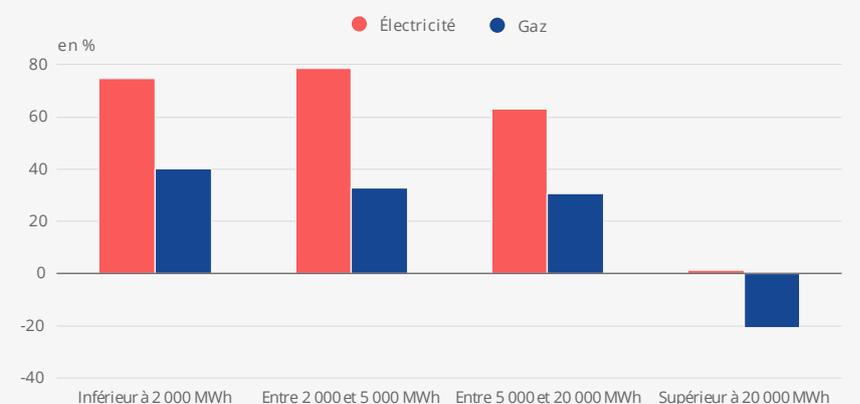
Lecture : Entre 2010 et 2023, le prix de l'électricité augmente de 153,2 % (indice 253,2, base 100 en 2010).
Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.
Source : Insee, SSP, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2023.

► 3. Type de contrat d'électricité des établissements industriels en 2023, selon le niveau de consommation des établissements



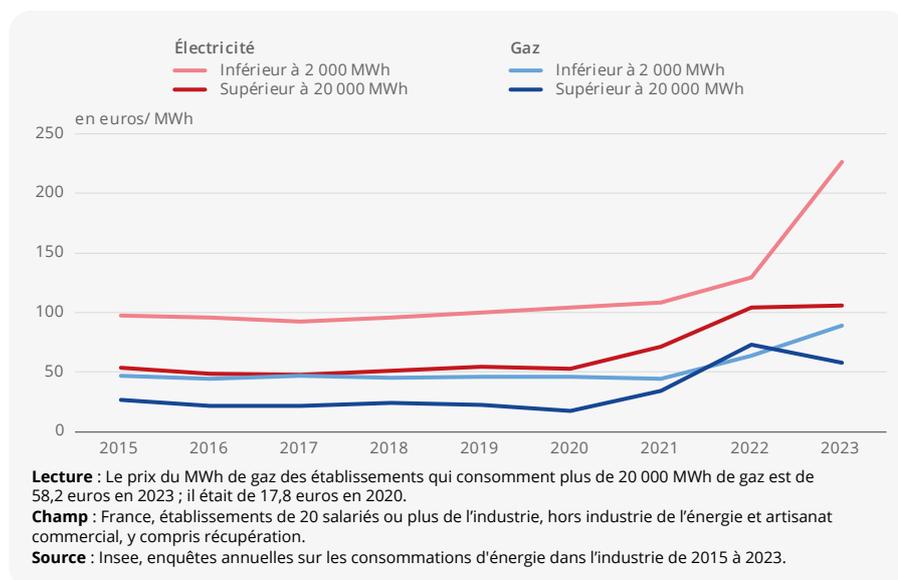
¹ Contrats indexés sur le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), contrats mixtes (une partie des prix est indexée sur le prix de marché), etc.
Lecture : En 2023, 53 % des établissements industriels consommant moins de 2 000 MWh d'électricité possèdent un contrat d'électricité dont le prix du MWh est fixe pendant la durée du contrat.
Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.
Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie 2023.

► 4. Évolution des prix de l'électricité et du gaz en 2023, selon le niveau de consommation des établissements



Lecture : En 2023, le prix du MWh de gaz baisse de 20,7 % pour les établissements qui ont consommé plus de 20 000 MWh de gaz.
Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.
Source : Insee, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2022 et 2023.

► 5. Prix moyen du MWh de gaz et d'électricité entre 2015 et 2023, selon le niveau de consommation des établissements



2023 (-12 %), après deux années de très fortes hausses (+66 % en 2021 et +104 % en 2022). Cependant, l'évolution du prix du gaz entre 2022 et 2023 est aussi très variable d'un établissement à l'autre, principalement en raison de la nature du contrat.

En 2023, le prix du MWh de gaz augmente en moyenne de 42 % pour les établissements avec un contrat à prix fixe (soit 71 % des établissements), alors que les établissements avec un contrat indexé sur le prix de marché (soit 21 % des établissements) payent le MWh de gaz 30 % moins cher qu'un an auparavant.

Comme pour l'électricité, les établissements les plus consommateurs de gaz ont plus fréquemment des contrats à prix indexé sur le prix de marché : 51 % des consommateurs de plus de 20 000 MWh de gaz, contre 16 % des consommateurs de moins de 2 000 MWh. Ainsi, le prix du gaz diminue pour les établissements les plus consommateurs (-21 %), alors qu'il augmente pour les autres établissements.

► 6. Évolution de la consommation, de la facture et de la production d'énergie en 2023, selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Consommation	Facture	Production
Chimie-Pharmacie	-2,5	-24,8	-1,5
Agroalimentaire	-6,1	37,3	-2,8
Caoutchouc, plastique et minéraux	-10,8	1,1	-6,1
Bois et papier	-10,7	-13,2	-8,0
Métallurgie	-2,0	0,2	-2,8
Matériel de transports	21,9	24,6	11,1
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	-5,4	61,5	2,9
Ensemble	-5,3	4,6	0,3

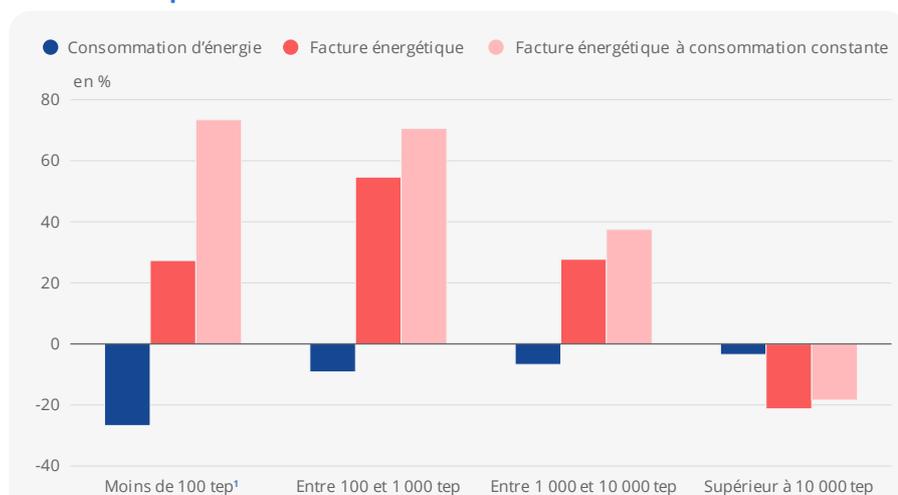
en %

Lecture : En 2023, dans le secteur de l'agroalimentaire, la consommation énergétique baisse de 6,1 % et la production de 2,8 %.
Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.
Source : Insee, enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie de 2022 et 2023, indices de la production industrielle 2022 et 2023.

L'électricité est de nouveau deux fois plus chère pour les plus petits consommateurs

En 2023, le prix moyen du MWh d'électricité payé par les établissements les moins consommateurs est de 226 euros, soit 2,1 fois plus que les établissements les plus consommateurs ► **figure 5**. Ce rapport est proche de celui observé en 2019 (1,9). Il s'était réduit en 2021 (1,5), puis en 2022 (1,2), en raison du rapprochement du prix du MWh des contrats à prix fixe avec celui des contrats à prix de marché.

► 7. Évolution de la consommation et de la facture énergétiques en 2023, selon la quantité consommée



1 Tep : tonne d'équivalent pétrole.
Lecture : En 2023, la consommation des établissements consommant moins de 100 tonnes d'équivalent pétrole diminue de 26,7 %. Si le niveau de consommation avait été stable entre 2022 et 2023, leur facture aurait augmenté de 73,9 %.
Champ : France, établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, y compris récupération.
Source : Insee, enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie 2023.

En 2023, le ratio de prix payé par les plus petits consommateurs par rapport aux plus gros est plus faible pour le gaz (1,5). Ce rapport est inférieur à celui observé avant la crise sanitaire (2,1), mais dépasse celui de 2021 et 2022. En 2022, le prix du gaz payé par les plus petits consommateurs était inférieur à celui des plus forts consommateurs.

Forte hausse de la facture énergétique dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques et dans l'agroalimentaire

L'évolution de la facture énergétique en 2023 est très variable selon le secteur d'activité. Pour un secteur donné, elle dépend de deux facteurs : la part d'électricité dans le mix énergétique et la part des établissements très consommateurs.

La facture énergétique augmente le plus dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques et électroniques (+62 %) ► **figure 6**. L'électricité y est la source majoritaire d'énergie (69 %, contre 35 % pour l'ensemble de l'industrie) et les établissements peu consommateurs y sont surreprésentés. La facture énergétique augmente également fortement dans l'industrie agroalimentaire (+37 %).

L'industrie chimique et pharmaceutique est le secteur où la facture énergétique diminue le plus (-25 %). L'électricité ne représente que 24 % de la consommation de ce secteur.

La consommation d'énergie dans l'industrie baisse de 5 %

En 2023, la **consommation brute d'énergie** hors matières premières de l'industrie s'élève à 23,7 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep). Elle diminue de 5 % en 2023, après avoir baissé de 6 % en 2022. Le niveau de consommation est inférieur de 15 % à celui de 2019, avant la crise sanitaire.

L'évolution de la consommation en 2023, varie très fortement entre les établissements. Elle diminue de 27 % pour les établissements faiblement consommateurs d'énergie (moins de 100 tep), qui sont confrontés à de fortes hausses de prix ► **figure 7**. La baisse est moindre (-4 %) pour les établissements fortement consommateurs (plus de 10 000 tep), qui ont bénéficié d'une baisse des prix de l'énergie. En 2022, dans un contexte de hausses de prix générales, les établissements fortement consommateurs avaient au contraire plus fortement baissé leurs consommations que les plus petits consommateurs : -7 % contre -1 %.

L'évolution de la consommation diffère selon les énergies. Elle diminue de 8 % pour le gaz, de 9 % pour les **combustibles minéraux solides**, et de 6 % pour l'électricité. Seule la consommation de produits pétroliers augmente, légèrement (+1 %). Depuis 2019, la consommation d'électricité a diminué de 8 %, celle de produits pétroliers de 12 %, celle de gaz de 17 % et celle de charbon de 63 %.

La production des secteurs industriels les plus énergivores continue de baisser en 2023

Malgré la baisse de consommation d'énergie de 5,3 %, la production industrielle augmente légèrement en 2023 (+0,3 %, ► **figure 6**). Cette hausse est portée par les secteurs les moins consommateurs d'énergie, comme la fabrication de matériel de transports, dont la production augmente de 11,1 %, et la fabrication d'équipements électriques et électroniques (+2,9 %).

À l'inverse, la production diminue dans les secteurs les plus énergivores, notamment dans les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie : l'industrie chimique et pharmaceutique (-1,5 %) et l'agroalimentaire (-2,8 %). Elle diminue également dans les secteurs de la métallurgie (-2,8 %), du caoutchouc, plastique et minéraux (-6,1 %), ainsi que du bois et papier (-8,0 %). ●

Tony Vuillemin (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

Ces données sont issues des [enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\)](#) de 2005 à 2023. L'EACEI porte sur les établissements de 20 salariés ou plus implantés en France, appartenant au secteur de l'industrie, hors industrie de l'énergie et artisanat commercial, mais y compris récupération. Avant 2013, l'enquête couvrait aussi les établissements de 10 à 19 salariés du secteur de fabrication de gaz industriel.

► Définitions

La **tonne d'équivalent pétrole (tep)** représente la quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie.

Les **produits pétroliers** principaux, appelés produits pétroliers dans cette étude, regroupent le butane-propane, les fiouls lourd et domestique, le gazole non routier ainsi que le coke de pétrole. Les autres produits pétroliers regroupent les gaz de raffinerie, le pétrole lampant, les résidus lourds de raffinage, le goudron, l'éthane, etc.

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

Les **combustibles minéraux solides** regroupent la houille, le coke de houille et le lignite.

► Pour en savoir plus

- « [Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2022](#) », Insee Résultats, mars 2024.
- **Andrieux V., Bignon N., Chevalier C.-M., Jezioro É., Meilhac C., Rieg C., Vigne R., Vuillemin T.**, « [Impact de la hausse des prix de l'énergie en 2022 sur l'activité des entreprises et leur consommation d'énergie](#) », in Les entreprises en France, coll. « Insee Références », édition 2023.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP252038
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Évrard

✉ @InseeFr
www.insee.fr

